

**Technicien comptable
Poste permanent
Division de la trésorerie**

La Ville de L'Assomption est actuellement à la recherche de candidats afin de pourvoir un poste de technicien comptable à la Division de la trésorerie.

Note : le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

TÂCHES

Sous la responsabilité du contrôleur financier, le technicien comptable effectue différents travaux et analyses visant à soutenir les gestionnaires dans la préparation, le suivi et l'analyse du budget de fonctionnement, des dépenses en immobilisations, des liquidités, des excédents de fonctionnement et réserves financières, et de tout autre dossier relié aux opérations comptables et financières de la Ville et des entités faisant partie de son périmètre comptable.

Budget, comptabilité et conformité

- Collaborer à la préparation des différents documents requis dans le cadre de la préparation du budget de fonctionnement, du programme des dépenses en immobilisations, du rapport financier, de l'audit annuel et de toute autre reddition de compte.
- Préparer des écritures comptables et budgétaires requises pour des transactions particulières relativement aux revenus, dépenses ou affectations provenant de diverses sources ou systèmes périphériques, et recherche dans ces systèmes, le cas échéant.
- Vérifier l'intégrité et la validité des pièces justificatives ainsi que leur conformité avec les normes de bonne pratique et les politiques et processus en vigueur.
- Analyser des comptes du grand livre général et faire la conciliation avec leurs auxiliaires.
- Aviser son supérieur de toute situation non conforme détectée par les vérifications ou analyses.
- Recommander à son supérieur la modification ou la création de rapports à partir de données existantes, de postes comptables et codes d'activité visant à améliorer et faciliter la gestion des usagers du système financier.

Dépenses en immobilisations

- Vérifier les quittances des sous-traitants, attestations, certificats et autres documents requis par les instances gouvernementales supérieures et pour sauvegarder les intérêts de la Ville en tant que donneur d'ouvrage.
- Vérifier la conformité des demandes de paiement en rapport avec les projets et de l'intégrité de leur piste de vérification, suivi le cas échéant avec les demandeurs, avant d'en recommander le paiement.

Formation et support

- Agit comme personne-ressource et formateur pour les autres utilisateurs des systèmes financiers informatisés utilisés par la Ville.
- Assumer toute autre responsabilité connexe reliée à ses fonctions.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme d'études collégiales (DEC) en technique administrative - option comptabilité. La Ville se réserve le droit de considérer toute autre combinaison de formation et d'expérience jugées équivalentes.
- Minimum de quatre ans d'expérience pertinente au niveau du fonctionnement des systèmes financiers informatisés d'une organisation de moyenne importance, de préférence dans le domaine municipal.
- Excellente maîtrise du cycle comptable et une bonne connaissance des particularités de la comptabilité du secteur municipal.
- Grand sens des responsabilités.
- Faire preuve d'initiative, d'autonomie, de minutie et de discrétion.

CONDITIONS

La Ville de L'Assomption se réserve le droit d'évaluer, et ce, par l'administration d'examens appropriés, chacune des exigences normales ci-dessus énumérées.

Le poste de technicien comptable est régi par la convention collective des employés de la Ville de L'Assomption SCFP quant au salaire et aux avantages sociaux.

Traitement salarial : classe 7 – 35,31 \$ à 42,97 \$/heure

Horaire de travail : 32 heures/semaine, du lundi au vendredi

Nous vous invitons à acheminer votre curriculum vitae par courrier électronique ou via le site Web de la Ville au plus tard le **18 avril 2025**, à :

VILLE DE L'ASSOMPTION

Division des ressources humaines et développement organisationnel

Poste : Technicien comptable (concours n° 2025-05)

cv@ville.lassomption.qc.ca | ville.lassomption.qc.ca

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui manifestent un intérêt envers la Ville de L'Assomption. Cependant, seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue recevront un accusé de réception. La Ville de L'Assomption applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les personnes handicapées, les autochtones, les minorités ethniques, les minorités visibles et les femmes à présenter leur candidature.